

Enfance & Familles d'Adoption fêtera ses 30 ans en Juin

L'association EFA 43 (Enfance et familles d'adoption) a tenu son assemblée générale. Elle accompagne les familles avant, pendant et après l'adoption. À ce jour, l'association compte 82 membres qui ont participé à différentes actions en 2014 : deux soirées dédiées aux postulants, un après-midi récréatif à Lily'Land au Puy-en-Velay ou encore une soirée à thème. Un des temps forts de l'année était la formation « Soutenir la parentalité adoptive par l'écoute et l'animation de groupes d'échanges », qui s'est déroulé dans les locaux de l'UDAF. L'an dernier, six enfants sont arrivés en Haute-Loire grâce à l'adoption (deux de Chine, un d'Éthiopie et trois de Russie) et aucun pupille de l'État n'a été adopté.

En 2015, l'association soufflera ses trente ans. Cet anniversaire sera fêté lors de la Fête Départementale des Familles, organisée par l'UDAF, le 28 juin prochain au Barrage de Lavalette.

Les permanences à Brives-Charensac et Monistrol-sur-Loire sont complétées par un accueil téléphonique (04 71 06 01 72) et une messagerie (efadu43@gmail.com).



Familles Rurales « Au Fil de la Semène » met à l'honneur les bébés séauvois

Le samedi 17 janvier, la municipalité séauvoise accueillait les bébés nés en 2014. Lors de cette rencontre un cadeau a été remis à chaque enfant.



C'est une première dans la commune ! Pour Bruno Marcon, 1^{er} magistrat, cette petite réception s'avère capitale : " il me semble important d'accueillir ces jeunes enfants qui sont l'avenir de la commune, commune dans laquelle ils vont s'épanouir au travers des nombreuses activités qui existent et plus tard dans laquelle ils pourront s'engager s'ils le désirent".

Le maire rappelait alors que « rien ne remplace la famille. Dans un monde qui devient de plus en plus individualiste, il est bon d'avoir des repères et des valeurs tels que le respect et la solidarité. »

Afin de leur souhaiter la bienvenue, il remettait à chacun une assiette avec le nom de chaque enfant, peinte à la main par les artistes de l'association Familles Rurales « Au fil de la Semène ».

Bravo à ces adhérents pour leur générosité et leur engagement familial.



AVIS AUX LECTEURS

Vous pouvez nous faire part de vos réactions et de vos suggestions en contactant directement l'UDAF.

Nous pouvons intégrer toute information sur votre association dans une prochaine lettre UDAF.

UDAF de la Haute-Loire
12, Boulevard Philippe Jourde - CS 20139 - 43009 Le Puy-en-Velay Cedex - institution@udaf43.org
Olivier DEGAUQUIER – Fanny ROBERT – Nelly SOUVIGNET – Anaïs THIEBAULT - 04 71 06 60 40

Lettre de l'UDAF de la Haute-Loire

« Tout simplement parce que les familles sont au cœur de la vie et qu'il n'y a rien de durable sans les familles »

Mot de la Présidente



Plus on est entouré, plus on s'épanouit.

C'est prouvé : le tissu relationnel est bénéfique pour notre santé.
Il entretient le moral et valorise l'estime de soi.

Dans les associations familiales on peut trouver des informations, échanger, tisser des liens, et mettre au service des autres nos expériences et nos compétences mais également faire partager notre dynamisme et saisir chez les plus jeunes leur spontanéité et leur joie de vivre.

Pour le bien vivre ensemble, à nous d'agir !

Marie-Andrée BLANC. Présidente

Sommaire

- P1 Mot de la Présidente
- Agenda
- Actualité
- P2 Quoi de neuf à l'UDAF ?
- P3 Quoi de nouveau côté familles ?
- P4 La vie des associations

Extension du travail du dimanche : Quand les parents pourront-ils s'occuper de leurs enfants ?

Le projet de loi, dit « Macron », qui permettrait de déroger au nombre de dimanches travaillés, est arrivé en débat à l'Assemblée Nationale. Au lendemain des événements qui ont réactivé la nécessité de soutenir les parents dans leur rôle éducatif, l'UNAF alerte sur ses conséquences négatives pour l'organisation des familles et pour le travail des femmes. D'autant que les effets de cette mesure sur l'emploi et la croissance sont loin d'être démontrés.

Les risques identifiés par l'UNAF :

Une contrainte pour les parents salariés : en autorisant à passer de 5 à 12 dimanches travaillés, ce projet va, de fait, permettre à certains employeurs de faire travailler leurs salariés 1 dimanche sur 4. Bien sûr, pour l'UNAF, le travail est nécessaire au maintien du pouvoir d'achat des familles et les personnes qui veulent travailler doivent pouvoir le faire... Mais le principe du volontariat est fictif dans un contexte de chômage de masse, qui plus est, dans un secteur où les salariés, principalement des femmes, sont contraints à des temps partiels et à des horaires décalés. L'UNAF alerte sur les effets de cette dérogation supplémentaire sur l'emploi des femmes, sur les besoins en modes de garde atypiques, sur l'organisation des familles. De plus, quelle est la « liberté » de travailler pour une femme seule qui n'a pas de solution de garde pour ses enfants ?

La désorganisation des familles : la durée du temps passé en famille est déterminante pour le développement des enfants. Comment exiger que les parents soient les principaux éducateurs de leurs enfants, tout en les privant du temps nécessaire pour s'investir dans cette tâche ? Les difficultés entre vie familiale et vie professionnelle sont déjà réelles : cette extension risque de renforcer le phénomène. Pour l'UNAF, ce sont les rythmes de consommation qui doivent s'adapter à la vie de famille et non l'inverse.

Les effets pervers de la mesure : le pouvoir d'achat des familles n'est pas extensible. Par l'incitation supplémentaire à la consommation, cette mesure risque d'aggraver le surendettement des familles les plus fragiles.

L'UNAF entend saisir le Ministre de la Famille et alerter les maires sur leur responsabilité dans l'adaptation des dispositifs d'accueil des enfants (crèches et centres de loisirs) pour permettre aux parents, qui doivent travailler le dimanche, de pouvoir s'organiser.

Quoi de neuf à l'UDAF ?

L'UDAF s'implique dans le développement associatif

Le jeudi 5 février 2015, Marie-Andrée Blanc, Présidente de l'UDAF et deux chargées de mission du service Institution se sont rendues à l'UNAF à l'occasion de la journée des référents des UDAF et des URAF (binôme bénévole – salarié) pour assister à la journée de déploiement du chantier « Développement Associatif ».

La journée a été présidée par Laurent Clevenot, Secrétaire Général de l'UNAF, ensuite, M. François Mayaux, professeur de l'Ecole de Management de Lyon et Consultant, a fait une présentation de la démarche de marketing associatif et des actions à mettre en place. Il a exposé les principes du marketing et leur application possible auprès des associations familiales.

Un sondage minute a été réalisé auprès de tous les représentants présents afin d'avoir une vision globale de la façon dont les UDAF voient l'UNAF.

L'après-midi était réservé aux témoignages sur l'avancée du chantier Développement Associatif, trois UDAF sont intervenues :

- L'UDAF d'Ille-et-Vilaine : mise en place d'un questionnaire donné aux associations adhérentes afin de savoir quels sont les problèmes rencontrés dans les associations et de repérer les actions bénéfiques au mouvement familial. La parole est ensuite donnée aux bénévoles lors de la publication des résultats. En parallèle, le service institution tient à jour une cartographie des associations qui sont susceptibles d'adhérer à l'UDAF afin de garder une dynamique sur les territoires.
- L'UDAF de l'Isère : Tous les ans, l'UDAF organise une journée « rentrée des bénévoles » qui permet aux bénévoles de se rencontrer, d'échanger et de dresser un bilan de ce qui est positif et négatif dans le fonctionnement de l'UDAF. La première édition a permis de formuler les difficultés et a engendré une plus grande mobilisation des membres du Conseil d'Administration.
- L'UDAF de Haute-Loire : les actions emblématiques en termes de développement associatif :
 - o La mise à l'honneur de trois associations, chaque année, lors de la cérémonie des vœux de l'UDAF,
 - o La Fête Départementale des Familles, organisée chaque année le dernier week-end de juin : promotion des activités et services proposés par nos associations et dans un même temps, de favoriser les liens entre les familles et au sein de celles-ci.
 - o Les actions thématiques : la sécurité routière, la lutte contre l'illettrisme, la nutrition... qui sont mises en place dans les associations directement.

Cette journée a été riche en apprentissage. Une prochaine rencontre est prévue en septembre où les UDAF présenteront leur Plan Local de Développement Associatif.

Les événements du printemps

En avril 2015, se tiendra le congrès national des Présidents et Directeurs d'UDAF. La Haute-Loire sera mise à l'honneur et nous recevrons, au Puy-en-Velay, plus de 250 congressistes les 25 et 26 avril prochains.

Pour la bonne organisation de cet événement, nous avons besoin de nombreux bénévoles issus des associations familiales.

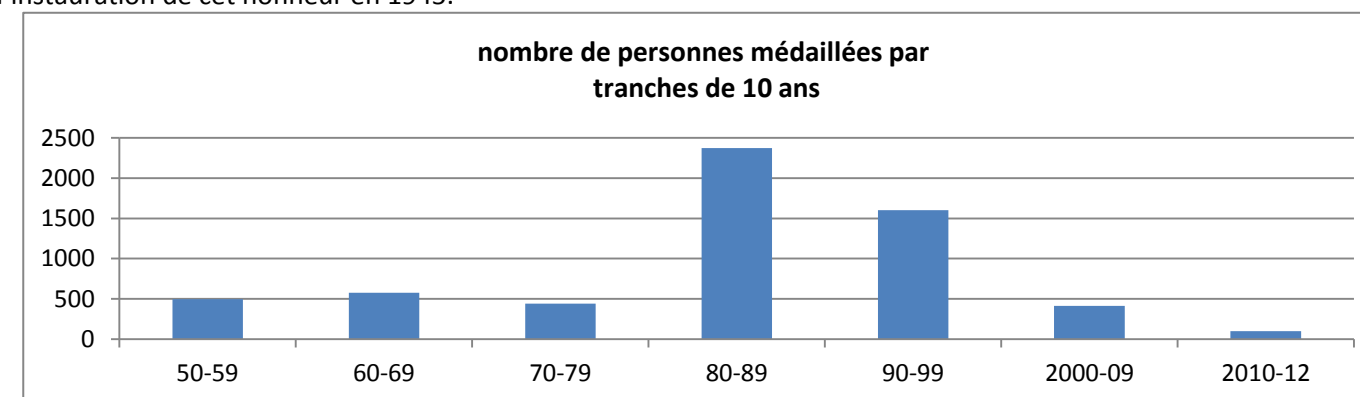
Le samedi de 9h à 17h et le dimanche de 9h à 12h seront réservés aux travaux menés par l'Union Nationale des Associations Familiales. Pendant les temps de travaux, l'UDAF a prévu pour les conjoints des congressistes la visite des beaux monuments de notre département. Pour que chacun garde un bon souvenir de ce week-end de travail, un repas de gala est organisé le samedi soir au gymnase du CFA de Bains. Les invités participeront à un repas typiquement auvergnat avec des animations des fêtes du Roi de l'Oiseau.

Si vous souhaitez venir aider pour l'organisation de ce beau week-end, vous pouvez contacter directement le service de l'institution au 04 71 06 60 40.

Quoi de nouveau côté famille ?

La Médaille de la Famille

En 2013, seulement 7 familles avaient fait la demande de la Médaille de la Famille. Ce chiffre est le plus bas depuis l'instauration de cet honneur en 1945.



En 2014, l'UDAF a trouvé une procédure de communication plus étendue auprès des représentants familiaux en CCAS. Ainsi, en 2014, ce sont 23 dossiers qui ont été déposés et qui seront instruits par l'UDAF pour 2015.

Il convient de valoriser cette distinction car la médaille permet de mettre à l'honneur ces familles méritantes qui ont élevé plusieurs enfants.

La médaille peut être demandée par la maman ou le papa ou par les enfants afin d'offrir une récompense à leurs parents. Il est de la compétence du maire de demander la médaille pour un de ses habitants.



Les personnes qui peuvent être médaillées doivent correspondre à un des critères suivants :

- Les pères et les mères de familles, élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants, dont l'aîné a au minimum 16 ans. Le demandeur doit jouir de l'exercice de l'autorité parentale et doit avoir manifesté une attention et un effort constant pour assumer son rôle dans les meilleures conditions morales et matérielles.
- Les personnes qui, au décès de leurs parents, élèvent ou ont élevé seules, pendant au moins 2 ans, leurs frères et sœurs.
- Les personnes élevant ou ayant élevé seuls, pendant au moins 2 ans, un ou plusieurs enfants de leur famille devenu orphelin.
- les veufs et les veuves de guerre, qui au décès de leur conjoint avaient au moins trois enfants. L'aîné doit avoir aujourd'hui au moins 16 ans.
- Les personnes ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille.

Pour la promotion 2015, les candidatures sont closes depuis le 16 février. Cependant, si vous souhaitez présenter un candidat pour la promotion 2016, vous pourrez nous faire parvenir les dossiers entre le mois de septembre 2015 et le mois de février 2016.

AVIS AUX LECTEURS

Vous pouvez nous faire part de vos réactions et de vos suggestions en contactant directement l'UDAF.

Nous pouvons intégrer toute information sur votre association dans une prochaine lettre UDAF.

UDAF de la Haute-Loire - 12, Boulevard Philippe Jourde - CS 20139 - 43009 Le Puy-en-Velay Cedex - institution@udaf43.org
Olivier DEGAUQUIER – Fanny ROBERT – Nelly SOUVIGNET – Anaïs THIEBAULT - 04 71 06 60 40